

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

Guinée

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui
Société civile	Oui
Donateurs	Oui
Nations Unies	Oui
Secteur privé	Oui
Monde scientifique et universitaire	Oui
Autre (merci de préciser)	Médias

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? _____
Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : _____

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui
Pourquoi ?
La réunion a été utile et participative parce qu'elle a été couplée à une réunion de la plateforme multi acteurs.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Il n'y a pas eu de changement par rapport à ce marqueur.

Il existe toujours la Plateforme multisectorielle qui regroupe les différents secteurs clés spécifiques et favorables à la Nutrition (santé, action sociale, agriculture, commerce et industrie, les femmes parlementaires, plan, budget, société civile, Nations Unies, secteur privé).

En 2017 les Réunions mensuelles (tous les derniers jeudis du mois) n'ont pas été régulières. Toutefois des réunions extraordinaires ont permis de discuter des priorités sectorielles (protocoles et résultats d'études, Semaines santé mère et enfant, appel conférence SUN..)

Depuis la nomination du point focal SUN en mai 2013, il continue à assurer son rôle de coordinateur de cette plateforme.

Il existe également des points focaux des différents secteurs pour appuyer la plateforme.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'existence de plusieurs plateformes qui regroupent un maximum d'acteurs (AGFA « Alliance Guinéenne pour la fortification alimentaire », réseaux des parlementaires pour la Nutrition, Société Civile (CNOSCG, Alliance femme et media...), Université (UGANC, ISTH,) PTF, secteur privé.

Les secteurs du Commerce, industrie, pêche et aquaculture, élevage, plan, éducation, Agriculture sont engagés pour contribuer à la nutrition.

Il existe un engagement politique fort des hautes autorités : la création de l'initiative présidentielle PASANDAD, l'engagement de la première Dame comme ambassadrice de la Nutrition, le plaidoyer et sensibilisation du président de l'assemblée nationale / implication des parlementaires, la présence de NutriGuinee, une filiale de Nutriset en Guinée.

L'existence du document de PNDES (plan national de développement économique et social)

La société civile (CNOSCG) continue son lobbying pour impliquer des organisations de base dans le renforcement de la Nutrition.

Les Nations-Unies et des ONGs continuent leur lobbying pour inclure les industriels et les commerçants dans la plateforme nationale multi-acteurs.

Des acteurs sont engagés dans les interventions de Wash-in-Nut, la protection.

L'existence de plateforme de coordination au niveau des régions GTRAN (7 régions sur 8 disposent d'une plateforme de coordination). Le GTRAN est le Groupe Technique Régional d'Alimentation et de Nutrition regroupant tous les intervenants en Nutrition et sécurité alimentaire présidé par le Directeur régional de la Santé et co-présidé par le Directeur régional de l'Agriculture. C'est une instance régionale de coordination des interventions de Nutrition et de sécurité alimentaire. La réunion de ce groupe est trimestrielle.

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plateforme a pu atteindre les résultats escomptés (révision de la politique nationale en cours, plan multisectoriel et budgétisation, la relance de l'AGFA) grâce à la collaboration entre les parties prenantes.

La plateforme définit des priorités et planifie des interventions conjointes ; c'est l'exemple du financement conjoint de l'enquête SMART nutritionnelle 2017. Elle définit aussi les priorités et donne des orientations toutefois les parties prenantes ont leur propre plan de travail...

La plateforme multi-acteurs encourage une participation fructueuse des acteurs à travers la tenue des réunions, même si celles-ci n'ont pas été régulières cette année.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE 3

Il y a eu des changements notables par rapport à ce marqueur. Pendant les réunions du groupe les partenaires présentent les grandes réalisations et les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sont fournis au point focal

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plateforme assure des activités de suivi de mise en œuvre sur le terrain et rédige des rapports périodiques sur l'atteinte des résultats des différentes activités planifiées.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Des actions de plaidoyer visant des représentants gouvernementaux de haut niveau ont été menés, ce qui a permis d'avoir la prise en compte de la nutrition dans les documents de politique : PNIASA / PNDES/PNDS/Politique nationale de sante scolaire, (Cantine Scolaire) / PASANDAD/ Politique nationale de la pêche et aquaculture, Politique nationale de protection sociale/Lettre de Politique de l'élevage. L'exécutif propose souvent des Plan de coopération avec les partenaires.

L'intégration des aspects de Nutrition dans les priorités de sante communautaire avec l'approche convergent des 40 Communes. Les agents de sante communautaire (ASC) et les relais communautaires sont mis en place et formes sur les aspects de prévention de la malnutrition et aussi de prise en charge. Ces acteurs communautaires sont dotés d'outils et de matériels pour la mise en œuvre des activités communautaires de nutrition

La validation de la politique de santé communautaire
Engagement visible et concret dans le cadre de l'intersectorialité.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Unicef, OMS, PAM, FAO,
Donateur	- Coopération Italienne, Ambassade de France, Coopération Japonaise (JICA)
Secteur privé	- NutriGuinee, Huileries, Moulins, Nestlé,
Organisation de la société civile	HKI, MSF, CNOSCG (AVODER) , AFPAMNIG, AFEM ,Alima,Child fund,CRS,Agil,CONAG-DCF,

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

La plateforme multisectorielle regroupe les acteurs des différents secteurs pour débattre ensemble sur les problèmes de la nutrition et les solutions à envisager. Les activités clés ont été réalisées tels : suivi de la réalisation des enquêtes dont SMART, enquête nationale sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, Analyse de vulnérabilité de sécurité alimentaire et nutrition, réalisation de la cartographie...Elle est bien représentée au niveau régional avec les GTRAN, Intégration des structures sanitaires amies des bébés, l'organisation de la Semaine sante mère et enfant,. Des défis demeurent dans l'élaboration de plan d'action annuelle et son suivi.



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE 2

Il y a eu quelques changements au niveau de ce marqueur par rapport au dernier rapport 2016. Existence des drafts de documents de politique et du plan stratégique. Aussi des directives sur la supplémentation en vitamine A.

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Pour tenir compte des nouvelles orientations nationales, régionales et les dernières recommandations et engagements du chef de l'Etat, certains réajustements ont été faits concernant certains documents stratégiques

- Existence de la politique nationale de Nutrition élaborée de façon collégiale avec la contribution de toutes les parties prenantes
- Elaboration du code de commercialisation des substituts de lait maternel impliquant le secteur Privé et l'assemblée nationale. La mise en place d'un réseau des parlementaires pour faciliter l'adoption dudit code ;
- Révision du PNIASAN (Plan national d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et Nutritionnelle) pour mieux prendre en compte la dimension Nutrition ;
- L'adoption d'une politique nationale de sante communautaire avec un focus sur les soins de santé primaire et la prévention de la malnutrition chronique ;
- Recrutement de 185 Agents de Santé Communautaire et 1885 relais Communautaires pour promouvoir un paquet intégré de services de santé, d'hygiène et d'assainissement et de nutrition ;
- Développement des Curricula de formation en nutrition dans les universités et des écoles professionnelles (UGAN, ISTH, Ecole professionnelle de santé)
- Existence de Directives nationales de supplémentation en Vit A
- Révision du protocole national de prise en charge de la malnutrition aigue
- Règlements sur la fortification alimentaire
- Révision du carnet de l'enfant avec intégration des courbes de croissance bi sexe.
- Atelier de réflexion sur les nouvelles normes de la fortification alimentaire (CEDEAO).
- Publication du Landscape Evaluation de la situation nutritionnelle 2016
- Politique national d'alimentation scolaire qui intègre la composante Nutrition.
- Politique nationale de protection sociale notamment le développement de la petite enfance (ECD) qui intègre les aspects de Nutrition

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE 2

Changement par rapport à l'année 2016. Pas de changements notables.

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Le renouvellement de l'engagement au plus haut (premier ministre) pour la mise en œuvre des engagements pris par la GUINEE auprès du mouvement SUN ;
- Plan intégré de communication (PIC) PEV/Nut.
- Avec l'appui du fonds MPTF/SUN la société civile a engagé le plaidoyer et la sensibilisation avec les médias. Des articles sont disponibles

- Rencontre avec le cabinet du Président de l'assemblée nationale,
- Plaidoyer du forum des femmes parlementaires
- L'engagement et la présence effective de la première Dame dans les activités de Nutrition (Semaine Sante Mère et Enfant, Forum PEV/Nutrition)
- Partenariat de Ouagadougou qui a permis l'intégration de la Nutrition dans le paquet de PF
- Engagement du Président de la République pour l'installation d'une unité de production des intrants Nutritionnels pour la prise en charge des enfants malnutris aussi la création d'une ligne budgétaire dans le BND pour la Nutrition
- Nomination de la Première Dame comme ambassadrice de la Nutrition
- Implication des acteurs clés dans l'élaboration des documents de politique et textes réglementaires.
- Participation aux émissions TV (koloma matin et invite du journal à la RTG).
- Reportages sur la campagne de sensibilisation des organisations de la société civile sur la nutrition.
- Atelier de sensibilisation des opérateurs économiques sur les arrêtés de fortification (ONCQ)
- Atelier de sensibilisation des producteurs de sel sur son iodation (DAN).
- Atelier de sensibilisation des groupements féminins sur l'enrichissement de l'alimentation de complément

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE 2

Changement réalisé. Draft de documents de politique et plan stratégique.

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Arrêté sur l'Agence Guinéenne pour la Fortification Alimentaire
- PNIASAN (Plan National d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et Nutritionnelle)
- PMSAN (Plan Multisectoriel de sécurité alimentaire et Nutrition) (2016-2020) en revision
- Politique de protection sociale et des cantines scolaires
- Plan de développement sanitaire
- Plan national de développement économique et social
- La plateforme multisectorielle coordonne et aligne les contributions des acteurs aux politiques et législation ;
- Les membres de la plateforme participent et contribuent à mettre à jour les cadres politiques et juridiques (ex : ateliers d'élaboration de la politique nationale de nutrition et le code de commercialisation des substituts du lait maternel) et PASANDAD, PNDES, PNDS, PNIASAN
- Arrêtés et loi sur la fortification alimentaire
- Mise en place des hôpitaux et communautés amis des bébés.
- Directives sur la sécurité sanitaire des aliments

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE 1

Pas de changements significatifs

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Arrêtés sur la fortification alimentaire
- Code du travail
- Constitution guinéenne
- Les services déconcentrés de l'ONCQ opérationnalisent et applique les arrêtés sur la fortification alimentaire (rapport de résultat de l'ONCQ)
- Ministère de la justice
- Inspection du travail

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Enquête SMART REGIONALE (Kankan et NZerekore) 2017
- Enquête nationale sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
- Enquête CAP à Kankan
- Landscape
- Cartographie 3w (cartographie des interventions et des acteurs)
- Evaluation de l'impact Ebola sur la nutrition
- Analyse de la tendance de la malnutrition chronique durant les 15 dernières années
- La DAN forme les acteurs de santé

Le MASPFE (Ministère de l'action sociale et de la promotion féminine et de l'enfance) fait l'éducation parentale

Terre des hommes et CNOSCG forment les OSCs

Le PAM appui la formation des enseignants à la nutrition

L'UNICEF appui les universités (Master en nutrition)

L'OMS formation en nutrition des écoles de santé.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Unicef, OMS, PAM, FAO,
Donateur	- Coopération Italienne, Ambassade de France, Coopération Japonaise (JICA)
Secteur privé	- NutriGuinee, Huileries, Moulins, Nestlé,
Organisation de la société civile	HKI, MSF, CNOSCG (AVODER) , AFPAMNIG, AFEM ,Alima,Child fund,CRS,Agil,CONAG-DCF,

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Le point le plus important ici est la révision de la politique nationale d'alimentation et de nutrition et le plan d'action multisectoriel. D'autre document important sont également le code de commercialisation des substituts de lait maternel, les congés de maternité (lors de la SMAM 2015), le guide et directives ANJE, les Directives nationales de supplémentation en Vit A, la Règlementation sur la fortification alimentaire, le Curricula de formation en nutrition dans les universités... les défis qui reste est après les validations techniques de certain document il faut aller vers l'adoption pour certain comme la politique et la promulgation des lois pour le code par exemple.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE 3

Réalisations des actions communes comme enquêtes, supervision conjointe

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Enquêtes SMART régionale (KK NZE) 2017, Landscape, les enquêtes SLEAC, la cartographie, étude de l'impact d'Ébola sur la nutrition, enquête CAP, enquête nationale sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, enquête d'analyse de vulnérabilité de sécurité alimentaire et de nutrition
- Analyse des comptes nationaux ; Revue des accords de coopération du gouvernement avec Unicef/PAM/OMS/PNUD/UNFPA (2018-2022) avec la stratégie de communes convergentes pour amener non seulement l'alignement des PTF mais aussi la convergence programmatique et opérationnelle de tous les partenaires.
- Différentes cartographies (4W, des interventions)
- Utilisation des résultats des cartographies,
- PNDS, Plan d'action multisectorielle alimentation et nutrition, PASANDAD
- Landscape, les résultats d'enquêtes, cartographies,

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE 3

L'alignement des partenaires du Système des nations unies dans le plan UNDAF, avec le PNDS et le PNDES

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Des documents existants : Plan d'action multisectoriel de la nutrition et de l'alimentation, PASANDAD, feuille de route nationale SRMNIA, PNDS, PNDES, PNIASAN

Il existe un plan d'action multisectoriel nutrition et alimentation budgétisé avec les partenaires de mise en œuvre.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE 3

L'élaboration des différents documents cités. L'articulation de ces plans se fait par une convergence programmatique et opérationnelle et le plan UNDAF allignés aux différents documents nationaux.

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Existence des documents de :

- Plan Multisectoriel de nutrition
- Plan de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Plan stratégique de sante communautaire
- Plan de mise en œuvre des recommandations du forum national sur le PEV/Nutrition

Il existe des plans de travail annuel avec les cibles mesurables, les plans sectoriels, les ONG

Plan d'action conjoint des partenaires

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE 2

Prise en compte des indicateurs de nutrition dans les bases de données des différents ministères sectoriels

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Intégration des indicateurs de nutrition dans le DHIS2 (District Health Information System),
- Des visites de suivi sont réalisées selon les niveaux en fonction de la périodicité (la visite conjointe d'évaluation de projet 1000 jrs à Labé)
- Des visites de terrain conjoint avec les partenaires du SNU (UNICEF, PAM)
- La réalisation des enquêtes nationales (MICS)
- Réalisation d'une enquête nationale conjointe gouvernement, partenaires du SNU sur la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle
- Remontée des données nutritionnelles avec le U-Report et RapidPro
- La réalisation de l'enquête SMART régionale (Kankan, Nzérékoré)
- L'étude du cadre harmonisé sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE 2

Changement réalisé

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Rapports de la SMART, des rapports d'enquêtes SLEAC (Kankan), études de base pour l'introduction des MNP, enquête nationale sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
- Bonnes pratiques sur les 1000 jours, FARN
- Enquête MICS
- Le CNOSCG a initié la mise en place de l'observatoire national de la société civile pour la nutrition
- Mise à jour de la cartographie des interventions et des intervenants en Nutrition
- L'analyse budgétaire de la Nutrition selon la méthodologie SUN
- Tracking financier des investissements des secteurs sensibles et spécifique de la Nutrition au sein du Budget National du Développement (BND).

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Unicef, OMS, PAM, FAO,
Donateur	- Coopération Italienne, Ambassade de France, Coopération Japonaise (JICA)
Secteur privé	- NutriGuinee, Huileries, Moulins, Nestlé,
Organisation de la société civile	HKI, MSF, CNOSCG (AVODER) , AFPAMNIG, AFEM ,Alima,Child fund,CRS,Agil,CONAG-DCF,

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)
(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

La Guinée arrive à définir et à aligner les actions pour un cadre commun, les intervenants ont travaillé en synergie pour intervenir dans le district de Siguiri et dans la région de Kankan après les résultats de l'enquête SMART 2015. La réalisation participative de la cartographie, de l'enquête SMART qui est cofinancée par plusieurs partenaires...



PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Analyse budgétaire de la Nutrition selon la méthodologie SUN (appui du MQ-SUN)
- Tracking financier des investissements des secteurs sensibles et spécifique de la Nutrition au sein du Budget National du Développement (BND) avec l'appui du bureau régional de l'UNICEF.
- Costing du plan, plan stratégique multisectoriel

- Plan de relance post Ebola
- Cadre stratégique de la politique de l'enfance (ministère action sociale, promotion féminine et enfance)
- Compact national

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE 2

Des plaidoyers sont faits à tous les niveaux pour plus de financement

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- L'analyse budgétaire de la Nutrition selon la méthodologie SUN
- Tracking financier des investissements des secteurs sensibles et spécifique de la Nutrition au sein du Budget National du Développement (BND).
- Revue budgétaire et financier de chaque secteur
- Ces mécanismes de création de rapports fournissant des informations financières existent aux niveaux de différents acteurs.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE 2

Des plaidoyers sont faits à tous les niveaux pour plus de financement

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Revues sectorielles Gouvernement (santé, développement rural, action sociale, communication etc...) partenaires sur l'alignement pour le financement des priorités du Gouvernement ;
- L'arbitrage budgétaire sur les allocations pour les secteurs. Un fort plaidoyer est en cours pour créer une ligne spécifique pour la Nutrition en dehors de la santé

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE 3

Pas de Changement

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Planification conjointe permet de faire un décaissement en temps réel. Cependant, la ligne budgétaire consacrée en 2017 à la nutrition dans le PND n'est pas encore dotée

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE 2

Pas de changement par rapport l'année passée mais des efforts sont en train d'être fournis dans le cadre de programme national d'appui aux communes de convergence du MATD et le UNDAF

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'élaboration des plans conjoints du SNU, la plateforme multisectorielle de nutrition et le plan de convergence au niveau des 40 communes pilotes.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Unicef, OMS, PAM, FAO,
Donateur	- Coopération Italienne, Ambassade de France, Coopération Japonaise (JICA), Banque Mondiale.
Secteur privé	- NutriGuinee, Huileries, Moulins, Nestlé,
Organisation de la société civile	HKI, MSF, CNOSCG (AVODER) , AFPAMNIG, AFEM ,Alima, Child fund, CRS, Agil, CONAG-DCF,

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

*(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition) Pas de **Changement***

NOTE FINALE

*(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition) **Changement***

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Les exemples incluent la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

- *Nouveau projet sur la prévention de la malnutrition chronique de FAO*
- *Mise en œuvre de PASANDAD (initiative présidentielle)*
- *Mise en œuvre du PIASAN*

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1.Revision de la politique nationale d'alimentation et de Nutrition	Non	Recrutement des consultants de MQ-SUN	
2.Revision du plan stratégique multisectoriel	Non	Recrutement des consultants de MQ-SUN	
3.Elaboration d'un plan de communication et un plan de plaidoyer pour la mobilisation des ressources	Non	Recrutement des consultants de MQ-SUN	
4.Revision de la cartographie des intervenants et des interventions en Nutrition	Non	Recrutement des consultants de MQ-SUN	

5.Revision de l'analyse budgétaire	Oui	Appui de MQ-SUN et un consultant du bureau régional UNICEF	L'expression du besoin d'appui des consultants pour cette révision de l'analyse budgétaire
6.			
Veuillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019			
<i>Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.</i>			
1.Revision de la politique nationale d'alimentation et de Nutrition			
2.Revision du plan stratégique multisectoriel			
3.Elaboration d'un plan de communication et un plan de plaidoyer pour la mobilisation des ressources			
4.Revision de la cartographie des intervenants et des interventions en Nutrition			
5.Organisation des tables rondes sur la validation de la politique et le financement du plan stratégique multisectoriel			
6.Etude socio-anthropologique sur les raisons de rajout de l'eau dans l'alimentation du Nourrisson (0-6 mois)			
Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.			
Appui externe en termes de consultants.			

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : le plan inclut des indicateurs de nutrition et de sécurité alimentaire</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : réunion et partages d'information mais aussi planification conjointe</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : Pas de limite seulement il y a une insuffisance de ressources financières dans le cadre du développement</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : ONU femmes ONG (CONAG-DCF, AFEM, FOFPAG etc....)</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : appui aux activités des groupements féminins dans le cadre de la promotion de l'allaitement maternel et l'alimentation de complément avec le petit élevage et les cultures maraichères</p>

4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Merci de fournir des explications : implication des organisations féminines dans les activités de nutrition (groupements de femmes, associations des filles etc...)
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Non
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui Merci de fournir des explications : MUFFA (mutuelles financières des femmes Africaines) CPAF (Consortium pour la Promotion et l'Autonomisation des Femmes)
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui Merci de fournir des explications : - congés de maternité pour favoriser les soins de l'enfant y compris l'allaitement exclusif. - Politique nationale du genre : promotion de la nutrition, promotion du genre.

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

<p>1. Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?</p>	<p>Oui à travers l'association des journalistes pour la promotion de la Nutrition</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples : Couvertures des Semaines sante mère et enfant,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enquêtes journalistiques auprès des ménages sur les connaissances en nutrition. - Emissions télévisées (Kolomatin a la Radiodiffusion Télévision Guinéenne) sur la nutrition et le mouvement SUN - Elaboration des spots audio et vidéos sur la malnutrition. - Film documentaire de plaidoyer sur la malnutrition en Guinée - Vidéos éducatives sur les actions a mener pendant la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de vie. - Introduction du thème Nutrition parmi les thèmes a débattre lors du prix Hadiatou SOW (prix de la meilleure journaliste féminine)
---	--

<p>2. Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?</p> <p><i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>	<p>Oui a travers la création d'un réseau des parlementaires pour la Nutrition</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples : Sensibilisation des autres députés et des membres de gouvernement dans leur communauté respective.</p>
<p>3. Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples : La nomination de la première Dame comme Ambassadrice de la Nutrition et l'Ambassadeur de la France nommé comme chef de file des PTF pour la Nutrition</p>
<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implication des groupements de femmes dans la promotion de l'allaitement maternel et la fortification a domicile - Document de capitalisation du projet MPTF-SUN - Forum annuel ouest africain de la société civile : Déclaration de l'alliance de la société civile SUN Guinée pour plus de prise en compte de la malnutrition auprès des décideurs.
<p>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les</p>

	<p>principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations : Plaidoyer auprès de l'assemblée nationale, tables rondes sur la Nutrition</p>
--	--

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Dr Mamady	DAFFE	Ministere de la sante (MS)	Point focal gouvernement	daffemdy@gmail.com	622 52 26 81	Oui
2.	Dr Djelou	SOMPARE	MS	-----	drsompere.pev@gmail.com	621 77 88 58	Non
3.	Dr Ibrahima Seffan	CAMARA	Ministere de l'Elevage (ME)	Point focal sectoriel au ME	-----	622 39 69 21	Non
4.	Hadja Ramatoulaye	BARRY	Ministere du Commerce (MC)	Point focal sectoriel au MC	hbramabarry@gmail.com	621 60 79 53	Oui
5.	Hadja Diaka	DIALLO	MC	-----	dialloDiaka@gmail.com	622 69 12 30	Non
6.	Sanoh	CAMARA	MC	-----	camarasanoh15@gmail.com	622 48 76 15	Non
7.	Aissatou	TOURE	UNICEF	-----	aitoure@unicef.org	628 24 16 59	Non
8.	Erwan	CHAPUIS	NUTRI GUINEE	Secteur prive	echapuis@nutriset.fr	628 36 37 53	Oui
9.	Fatoumata	BOIRO	NESTLE GUINEE	Secteur prive	-----	669 03 98 66	Oui
10	Dr Naman	CAMARA	RSC-SUN	Coordinateur RSC-SUN	drnamancamara@gmail.com	621 41 07 47	Oui
11	Dr Dansa	KOUROUMA	Président du CNOSCG	Société Civile	dansafara78@yahoo.fr	621 73 19 19	Oui
12	Dr Fanta	TOURE	Université	Point focal secteur scientifique	-----	664 29 06 50	Oui

13	Marceline	SAKOVOGUI	NUTRI GUINEE	Secteur prive	sakovoguimarceline@gmail.com	624 66 02 44	Non
14	Léa	BORCHET	NUTRI GUINEE	Secteur prive	leabilli@hotmail.com	620 99 74 31	Non
15	Silvestre	TAPSOBA	UNICEF	Point focal Nation unies	stapsoba@unicef.org	624 61 72 65	Oui
16	Stephanie	DREZE	MSF	Société civile international e	Stephanie.dreze@brussels.msf.org	656 55 57 06	Non
17	Dr Benoit	HABA	MSF	Société civile international e	msfocb-conakry-med@brussels.msf.org	656 55 50 06	Oui
18	Dr Salifou	CAMARA	MS	-----	drcamarasalifou@gmail.com	622 50 51 41	Oui
19	Dr Souleymane	DIOUBATE	MS	-----	souleymanedioub18@yahoo.fr	628 52 76 77	Non
20	Christelly Flore	BADILA	HKI	Société civile international e	cbadila@hki.org	625 25 90 02	Oui
21	Dr Saliou Dian	DIALLO	OMS	-----	diallos@who.int	622 59 70 24	Oui
22	Dr Lanfia	TOURE	UNICEF	-----	ltoure@unicef.org	622 36 49 29	Non
23	Monique	CURTIS	AFEM	Société civile	mcurtisbriggs@yahoo.fr	622 27 83 66	Oui
24	Kadiatou	BARRY	AFPAGMIN G	Société civile	Kadimam@yahoo.fr	664 20 02 04	Oui
25	Sekou Yalany	CAMARA	Ministere de l'Agricultur e (MA)	-----	sekouyalanycamara@gmail.com	628 62 52 16	Non
26	Fassou	KOLIE	Stagiaire OMS	-----	koliefassou73@gmail.com	628 21 12 11	Non
27	Dr Mohamed Lamine	FOFANA	HKI	-----	mfofana@hki.org	625 25 90 18	
28	Mamadou Amirou	BAH	Ministère du Budget	Point focal sectoriel	kmamadouamirou@gmail.com	624 84 61 66	Oui
29	Oumar	DIALLO	AVODER	Société civile	diallodumas044@gmail.com	622 86 85 33	Oui
30	Malado	KABA	PAM	Nations Unies	maladokaba@wfp.org	628 97 27 75	Oui
31	M'Ballou	DOPAVOGUI	MS	-----	bebedop2000@yahoo.fr	620 37 57 16	Non
32	Dr Mamadou Saidou	DIALLO	MS	-----	msaidd2@yahoo.com	628 78 32 82	Oui

33	Banou	KEITA	FAO	Nations Unies	Banou.keita@fao.org	628 15 93 00	Oui
34	Mamba	KOUROUMA	CILLS	Organisme sous régional	kouroumamamba@gmail.com	628 21 66 09	Oui
35	Binta	NABE	CONAG-DCF	Société civile	bnabe62@yahoo.fr	621 37 94 33	Oui
36	Ho. Dr Zalikou	DIALLO	Forum des Femmes Parlementaires de Guinée (FOFPAG)	Société Civile	zalikatoudiallo@yahoo.fr	623 75 75 75	Oui
37	Ho. Hadja Hawa Binta	DIALLO	Forum des Femmes Parlementaires de Guinée (FOFPAG)	Société Civile	hadjahawabinta@gmail.com	628 51 14 85	Oui